

RAPPORT N° 04/4-10
au Conseil Municipal

OBJET

RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Délibérations antérieures

02/4-46 approuvant le programme de l'opération et le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

02/7-41 approuvant le choix de l'Architecte Christian TOLEDE pour la maîtrise d'œuvre de l'opération

Principales caractéristiques du projet

Démolition des bâtiments existants (vestiaires et bassins).

Construction de vestiaires : bâtiment en rez-de-chaussée de surface 205 m².

Création d'un bassin commun avec un grand bassin (25 x 8 m), un petit bassin (15 x 8 m) et une zone ludique (6 x 8 m), y compris un toboggan aquatique et des locaux techniques.

Travaux de démolition, de gros œuvre, de charpente métallique, de couverture en tôle, de second œuvre et de régénération des eaux.

Estimation prévisionnelle de 850 000,00 € HT.

Financement du Département, à hauteur de 100 %.

Procédure de consultation

Appel d'offres, en application des Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Marchés négociés, après appel d'offres infructueux, en application des Articles 10, 34, 35 I 1° et 65 à 66 du Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution : travaux divisés en quatre (4) lots.

Délai global : sept mois et demi (7,5).

RAPPORT N° 04/4-10

Choix de la Commission d'Appel d'Offres

Sur la base des critères fixés au Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres a retenu :

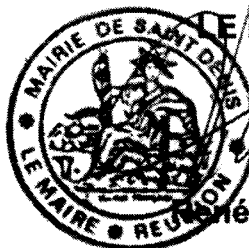
	Montants TTC	Entreprises	Dates des réunions
Lot A Bâtiment VRD	590 565,10	CORBAT	11 août 2004
Lot B Régénération des eaux	179 427,00	SDEM	11 août 2004
Lot C Toboggan	44 262,55	SPOT	11 février 2004
Lot D Cabines et casiers	46 381,58	Atelier de Normandie	18 août 2004

Demande d'autorisation

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

- 1° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2° d'autoriser la signature des marchés par mon Délégué ou moi-même avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme exposé ci-avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

Signature
Géné-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/4-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004**

OBJET

**RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 février (Lot C), le 11 août (Lots A et B) et le 18 août 2004 (Lot D) ;

Considérant les crédits imputés sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget 2004 ;

Vu le RAPPORT N° 04/4-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ALBANY Christian, 8ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

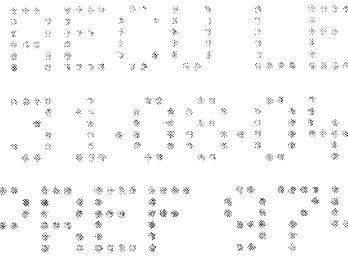
ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour la reconstruction de la Piscine de la Source.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

DELIBERATION N° 04/4-10



	Montants TTC	Entreprises	Dates des réunions
Lot A Bâtiment VRD	590 565,10	CORBAT	11 août 2004
Lot B Régénération des eaux	179 427,00	SDEM	11 août 2004
Lot C Toboggan	44 262,55	SPOT	11 février 2004
Lot D Cabines et casiers	46 381,58	Atelier de Normandie	18 août 2004

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 AOUT 2004**

LE DEPUTE-MAIRE


Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE.

Date de la réunion de la Commission : 18 août 2004.

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président		
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre		
Mme. LAURET Nicole	Conseiller municipal	Membre		
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre		
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre		
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF	Membre		
M.	Receveur Municipal	Membre		

I. RAPPEL

Dans sa séance du 11/02/04, la CAO a déclaré infructueux le lot D étant donné que toutes les offres reçues étaient supérieures au coût prévisionnel des travaux.

La relance de la consultation a été faite en procédure négociée, sans avis de publicité et qu'avec les candidats ayant admis à présenter une offre lors de l'appel d'offres, conformément à l'article 35.I du CMP.

La présente séance a pour objet d'attribuer ces deux lots au vu de la proposition de classement des offres faite par la PRM.

II. CONCLUSION

Les critères d'attributions, fixés dans le Règlement de la Consultation, sont les suivants :

- 1) valeur technique de l'offre,
- 2) prix des prestations.

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, de retenir le classement suivant :

Au vu du classement proposé par la PAN la CAO décide de retenir l'entreprise ATELIER de normandie

**SAINT-DENIS, LE
LE PRESIDENT**



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

LAURET


J.H. POYNIN

J.C. PAYET

S.FUMA

D. POUNY


C. ALBANY


LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

RECEVEUR MUNICIPAL

DDCCRF





RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE.

Date de la réunion de la Commission : 11 août 2004.

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
Mme. LAURET Nicole	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre	X	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		X

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF	Membre	X	
M.	Receveur Municipal	Membre	X	

I. RAPPEL

Dans sa séance du 13/04/04, la CAO a déclaré infructueux les lots A et B étant donné que la seule offre reçue pour le lot A était supérieure à l'estimation et aucune offre n'a été reçue pour le lot B.

La relance de la consultation a été faite en procédure négociée, conformément à l'article 35 du CMP.

La présente séance a pour objet d'attribuer ces deux lots au vu de la proposition de classement des offres faite par la PRM.

II. CONCLUSION

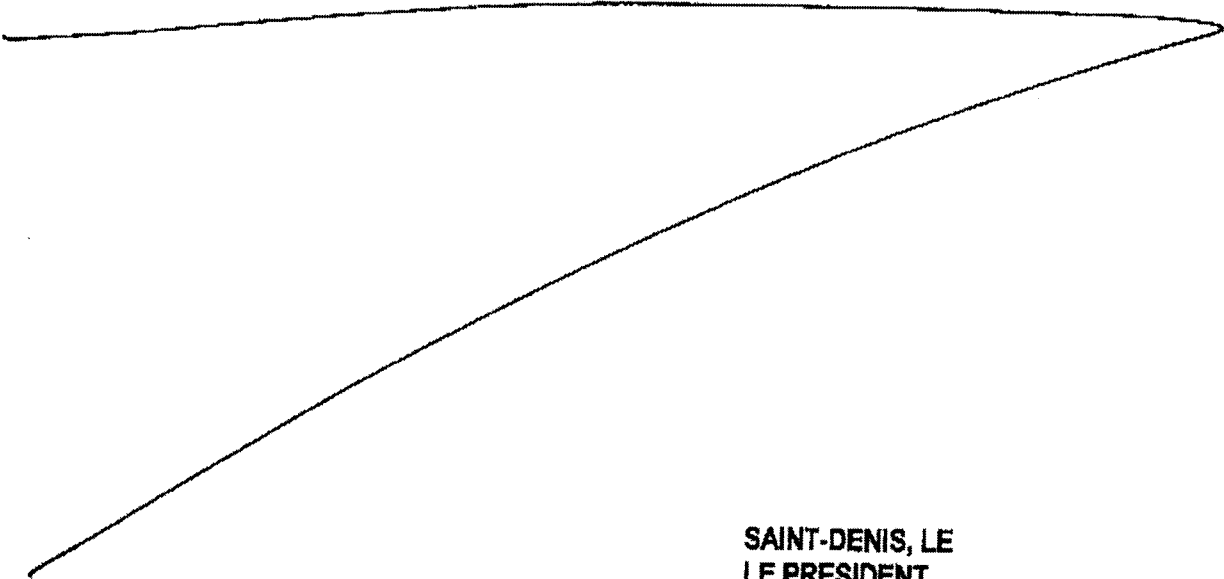
Les critères d'attributions, fixés dans le Règlement de la Consultation, sont les suivants :

- 1) valeur technique de l'offre,
- 2) prix des prestations.

Au vu de la proposition de la PRM, la commission décide, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, de retenir le classement suivant :

LOT A : ① CORBAT offre conforme techniquement, et au prix
② COY

LOT B : ① SDEY offre conforme techniquement et au meilleur prix
② CENERGI



**SAINT-DENIS, LE
LE PRESIDENT**

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

N. LAURET

J.C. PAYET

D. POUNY

J.H. POYNIN

S.FUMA

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

RECEVEUR MUNICIPAL

DDCCRF



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Réhabilitation de la piscine de la Source

Date de la réunion de la Commission : **11 février 2004**

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	X	
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre	X	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		X

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF		X	
M. BRIAND	Receveur Municipal		X	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 04 février 2004.

A cette date les plis des 08 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : TECHNO LOISIRS ; FABALU ; ATELIER DE NORMANDIE ; SPOT ; B&C ; CORBAT ; CENERGIE et SBTPC (lettre d'excuse).

Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, toutes les entreprises ont été admises à présenter une offre.



Après enregistrement des offres, la commission a alors demandé aux services techniques de procéder à l'analyse des offres.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :
1) la valeur technique de l'offre ;
2) le prix des prestations.

III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

- pour les lots A et B : de déclarer ces lots infructueux .

En effet, une seule soumission pour chacun de lots, avec pour le lot A une différence de +25,82% par rapport à l'estimation et pour le lot B une différence de +95,81%.

- pour le lot C : de classer les offres les plus avantageuses comme suit :
1-) SPOT (offre encaisse et unique - disant)
2-) TECHNICO-LOISIRS .

- pour le lot D : de déclarer infructueux car toutes les offres reçues sont supérieures à l'estimation prévisionnelle .
Par ailleurs, la commission émet un avis favorable pour la relance de lots infructueux en marchés négociés .

SAINT-DENIS, LE 11 FEVRIER 2004
LE PRESIDENT

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE